

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Commune de Saint-Mihiel
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Procédure négociée ouverte
Référence :	DIV2026-01
Date de mise en ligne :	Le lundi 16 février 2026 à 19:00:01
Date de clôture :	Le vendredi 27 mars 2026 à 12:00:00
Titre :	Concession sous forme de délégation de service public de type affermage pour la gestion du service d'eau potable de la Ville de Saint-Mihiel
Descriptif :	La gestion du service inclut notamment les actions suivantes : production, transport, et distribution d'eau potable, dont notamment l'entretien, la surveillance, les réparations et les renouvellements nécessaires des installations de façon à assurer la continuité du service aux usagers ; la conduite des relations avec les usagers, et la gestion clientèle associée ; tenue à jour de l'inventaire du patrimoine matériel et immatériel du service et le recueil et la valorisation des informations relatives au fonctionnement des installations et à l'exécution du service. Le délégataire exploitera le service à ses risques et périls. Sa rémunération sera liée substantiellement aux résultats de l'exploitation et il sera chargé de collecter et percevoir directement les recettes auprès des usagers du service.

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES COLLEGIALEMENT

Question n° 2 Posée le 10/03/2026 à 16:58:12

Bonjour,

Je vous prie de bien vouloir recevoir ci dessous notre série de questions:

- 1. Pouvez-vous nous transmettre l'inventaire (adresse et estimation de la longueur) des 78 branchements plombs à renouveler ?*
- 2. Pouvez-vous nous transmettre le dernier tarif actualisé (part délégataire) de la vente d'eau en gros au SIE de Chauvencourt Les Paroches ?*
- 3. Pouvez-vous nous transmettre le détail des impôts et taxes de la dernière année dont le détail du montant de la CFE ?*
- 4. Pouvez-vous nous transmettre les surfaces d'espaces par nature à entretenir ?*
- 5. Pouvez-vous nous transmettre pour chaque point de fourniture d'électricité :*
 - a. Le tarif souscrit*
 - b. La puissance souscrite avec le cas échéant le détail heures pleins, creuses, haute et basse saison*

6. Pouvez-vous nous transmettre l'inventaire des équipements de télésurveillance / télégestion non compatibles avec l'abandon de la 2G/3G qui subsisteront au démarrage du futur contrat ?

7. L'article 58 mentionne « Un procès-verbal contradictoire de visite et d'état des lieux est établi par les parties avant la signature du contrat ». Ne doit-on pas comprendre « avant démarrage du contrat » plus « qu'avant signature du contrat » ?

8. L'article 57.1 mentionne la réalisation d'un inventaire initial sous 6 mois alors que l'article 58 parle de 3 mois. Pouvez-vous nous confirmer le délai à retenir ?

9. Un dispositif de chèque eau semble en place sur le contrat actuel mais cette demande ne figure pas dans le projet de contrat. Confirmez-vous que la Collectivité ne souhaite pas poursuivre ce dispositif ?

10. Pouvez-vous nous confirmer que le parc compteur abonné est propriété de la Collectivité et qu'il n'est pas à racheter par le futur délégataire ?

11. Pouvez-vous nous préciser les attentes de l'étude de diagnostic complet du réseau DECI (prix 10 de l'onglet DECI) ?

12. Dans le document PDF « Parc compteur Saint-Mihiel », il est indiqué que le nombre de compteurs présents sur le territoire est de 1793 unités. Or dans le tableau d'inventaire des compteurs de Saint-Mihiel, il existe 1791 unités. Pouvez-vous en ce sens nous préciser le bon nombre de compteur à prendre en compte ?

Cordialement,

Aucune réponse

Question n° 1

Posée le 23/02/2026 à 15:07:13

Bonjour,

Nous avons téléchargé les éléments du dossier de consultation des entreprises relatif au dossier mentionné en objet.

La date limite de remise des offres est fixée dans le règlement de la consultation au 27/03/2026 à 12h00.

La réponse à une telle offre nécessite de disposer du temps et des moyens nécessaires adaptés à l'ampleur du dossier, ceci afin de vous proposer une solution d'exploitation optimisée. Le maintien du délai actuel ne nous permettra pas de réaliser dans de bonnes conditions l'ensemble des études techniques et économiques à mener.

Afin de vous remettre une offre pertinente, nous souhaiterions disposer d'un report de la date limite de réponse d'un mois, gage d'une mobilisation optimale de nos équipes et de nos partenaires. Nous sollicitons donc de votre haute bienveillance un report du délai de la remise de l'offre concernant ce dossier.

Espérant que vous donnerez une suite favorable à cette demande.

Cordialement,

Répondue le 24/02/2026 à 12:08:22

Veuillez trouver ci-après la réponse suite à une question d'un candidat potentiel:

Bonjour,

Votre demande a retenu toute notre attention. Toutefois, en l'état, l'échéance du contrat DSP en cours ne permet pas au Groupement d'Autorité Concédante de reporter la date de remise des offres.

La date de remise des offres est donc maintenue au 27/03/2026 à 12h00.

Merci de votre compréhension.

P/O le GAC

La direction des services techniques de la ville de SAINT-MIHIEL

Fichier transmis : ReponsesquestionsDSPAEPSt-Mihiel23022026.pdf
